



**PROCÈS-VERBAL DE LA
308^e RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL
tenue le jeudi 4 mai 2017 à 11 h 45,
local 1066, pavillon Ringuet de l'UQTR**

Présences — Absences			
Départements	Délégué (e) s	Présent	Absent
Anatomie humaine	Denis Boire	P	
Biologie médicale	Michel Cyr	P	
Chimie, biochimie et physique	François Brouillette		A
Chimie, biochimie et physique	Isabel Desgagnés-Penix	P	
Chiropratique	Marcel Veilleux	P	
Ergothérapie	Ginette Aubin	P	
Études en loisir, culture et tourisme	Romain Roult	P	
Finance et économie	Foued Chihi		A
Génie chimique	James Agbébavi	P	
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon	P	
Génie industriel	François Gauthier		A
Génie mécanique	Toubal Lofti	P	
Gestion des ressources humaines	Armel Brice Adanhounme	P	
Langues modernes et traduction	Éric Poirier		A*
Lettres et communication sociale	Johanne Prud'Homme	P	
Management	Cécile Fonrouge	P	
Management	François Labelle	P	
Marketing et systèmes d'information	Jocelyn Perreault		A*
Mathématiques et informatique	Hélène Désaulniers	P	
Mathématiques et informatique	Nadia Ghazzali		A*
Orthophonie	Bernard Michallet	P	
Philosophie et des arts	Jean-Paul Martel	P	
Philosophie et des arts	Marie-Josée Plouffe		A
Psychoéducation	Lyne Douville	P	
Psychoéducation	Charles Viau-Quesnel	P	
Psychologie	Emmanuel Habimana	P	
Psychologie	Sylvain Sirois		A
Sciences comptables	Daphné Drouin	P	
Sciences comptables	Jocelyne Gosselin	P	
Sciences de l'activité physique	Vincent Cantin	P	
Sciences de l'activité physique	Charles Tétreau		A
Sciences de l'éducation	Jean-Marie Miron	P	
Sciences de l'environnement	Denis-G Leroux	P	
Sciences de l'environnement	Vincent Maire		A
Sciences humaines	Thierry Nootens	P	
Sciences infirmières	Liette St-Pierre		A*
Sciences infirmières	Maude Dessureault		A*
Comité exécutif	Officiers	Présent	Absent
Ismail Biskri	Président	P	
René Lesage	VPRT	P	
Monique Cadrin	VPAS	P	
Christian Linard	VPAU	P	
Diane Saint-Laurent	VPSC	P	
Sylvain Beaudry	Trésorier	P	

**Ces délégués ont informé le secrétariat de leur absence.*

Le professeur Christian Linard, vice-président aux affaires universitaires, anime la rencontre et Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

CS-308-04-05-17-01 Mot de bienvenue du président

Le président souhaite la bienvenue aux délégués et les remercie de leur présence en grand nombre et de leur engagement pour leurs collègues.

CS-308-04-05-17-02 Vérification du quorum et avis de convocation

Le président déclare l'assemblée ouverte puisque le quorum de 30 % des délégués syndicaux prévu à l'article 12.4 g) des statuts du SPPUQTR est atteint.

Il signale également que l'avis de convocation a été expédié dans les délais prescrits.

CS-308-04-05-17-03 Désignation d'un président d'assemblée

Le président invite les délégués à désigner le vice-président aux affaires universitaires du Syndicat à titre de président d'assemblée. Les délégués acquiescent à la proposition du président.

CS-308-04-05-17-04 Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée présente l'ordre du jour. Il rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible de modifier l'ordre du jour au moment de son adoption.

1. Mot de bienvenue du président
2. Vérification du quorum
3. Désignation d'un président d'assemblée
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Attribution du Prix d'engagement syndical 2017
6. Renouvellement de la convention collective :
 - 6.1. Groupes de discussion : bilan
 - 6.2. Comité de négociation
 - 6.3. Échéancier
7. Comité des relations de travail (CRT)
 - 7.1. Rapport du comité
 - 7.2. Mieux connaître la convention collective
8. Restructuration du régime de retraite de l'UQ (RRUQ) (13 h 30)
9. Délégations syndicales 2017-2018
10. Tribune des délégués et des déléguées
11. Adoption du procès-verbal de la 307^e réunion du conseil syndical
12. Information et dépôt de documents :
 - 12.1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif : 540^e, 541^e et 542^e réunions
 - 12.2. Rapport de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU)
13. Affaires nouvelles
14. Date de la prochaine rencontre : 25 mai 2017

Levée de l'assemblée

La professeure Diane Saint-Laurent, vice-présidente aux services à la collectivité, propose d'intervenir les points 5 et 7 de l'ordre du jour. Les délégués se déclarent unanimement en accord avec cette proposition.

Sur motion dûment proposée par le professeur Denis Leroux, délégué du Département des sciences de l'environnement, appuyée par le professeur Bernard Michallet, délégué du Département d'orthophonie, il est résolu d'adopter, tel qu'amendé, l'ordre du jour de la 308^e réunion du conseil syndical.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

CS-308-04-05-17-05 Attribution du Prix d'engagement syndical 2017

Le président d'assemblée invite la vice-présidente aux services à la collectivité à présenter ce point de l'ordre du jour.

La VPSC rappelle que lors de l'adoption du budget de l'année 2017-2018, le comité exécutif avait proposé d'attribuer un prix d'engagement syndical pour l'année 2017. Le 16 mars dernier, les délégués syndicaux avaient été invités à soumettre des candidatures pour ce prix. Le comité des services à la collectivité a étudié une dizaine de candidatures et a

recommandé au comité exécutif du Syndicat d'attribuer le prix d'engagement syndical 2017 au professeur Alain Chalifour du Département de mathématiques et d'informatique pour son engagement syndical soutenu :

- 2003-2004 Secrétaire du Syndicat
- 2004-2005 Vice-président aux affaires syndicales
- 2005-2014 Vice-président aux relations de travail
- 2005-2014 Représentant du Syndicat au conseil fédéral de la FQPPU
- 2008 Responsable des négociations pour le renouvellement de la convention collective
- 2013 Responsable des négociations pour le renouvellement de la convention collective
- 2014-2015 Président intérimaire du Syndicat

Après s'être déclaré en accord avec la recommandation du comité exécutif, les délégués adoptent la proposition suivante :

CONSIDÉRANT la création en 2010 du Prix d'engagement syndical du SPPUQTR;
CONSIDÉRANT la règle 13 sur l'attribution du prix d'engagement syndical;
CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité des services à la collectivité;
CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;
CONSIDÉRANT l'avis des délégués syndicaux;

Sur motion présentée par le comité exécutif, appuyée par la professeure Johanne Prud'homme, déléguée du Département de lettres et communication sociale, il est résolu :

- D'attribuer le cinquième prix d'engagement syndical du SPPUQTR au professeur **Alain Chalifour** du Département de mathématiques et d'informatique de l'UQTR;
- De recommander au comité exécutif que l'une des bourses d'études remises par le Syndicat aux étudiants de l'UQTR porte le nom du récipiendaire du prix.

La proposition est adoptée à l'unanimité

CS-308-04-05-17-06 **Renouvellement de la convention collective**

Le président d'assemblée invite le VPRT à présenter le point.

5.1 Groupes de discussion : bilan

Le VPRT souligne qu'il y a eu une douzaine de rencontres des groupes et qu'environ 80 professeurs différents y ont participé. Il signale que les rapports sur les groupes de discussion portant sur les cours à distance et la propriété intellectuelle se feront plus tard.

Le VPRT précise qu'il s'agit d'une synthèse des discussions tenues par les participants aux groupes et non de la position du comité exécutif ou du comité de négociation. Il ne souhaite donc pas amorcer immédiatement les échanges sur la pertinence ou non de telles ou telles propositions.

Après la présentation, le VPRT répond aux questions des délégués.

Le VPRT rappelle que lors de la prochaine réunion du conseil syndical, le 25 mai prochain, le comité exécutif soumettra aux délégués les orientations qui devraient guider les prochaines négociations pour le renouvellement de la convention collective. Le VPRT signale qu'il souhaiterait, lors de cette négociation, renforcer l'autonomie départementale en leur donnant la possibilité de trouver des solutions différentes à des problématiques qui leur sont propres.

5.2 Comité de négociation

Le VPRT indique que le 6 avril dernier, le comité exécutif a convenu que le comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective serait composé des personnes suivantes :

- René Lesage, vice-président aux relations de travail et porte-parole
- Monique Cadrin, vice-présidente aux affaires syndicales
- Diane Beauchemin, conseillère en relations de travail

-
- Gabriel Hébert-Tétrault, avocat au consortium des services juridiques

Le VPRT souligne que Me Gabriel Hébert-Tétrault ne siègera toutefois pas à la table de négociations, mais agira à titre de personne-ressource pour les aspects juridiques, la rédaction des clauses de la convocation et la présentation des projets aux assemblées générales.

5.3 Échéancier

Le VPRT mentionne que le comité exécutif adoptera les grandes orientations de la prochaine négociation le 11 mai prochain. Ces orientations seront soumises au conseil syndical du 25 mai et présentées lors d'une assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mercredi 7 juin à 13 h 30.

CS-308-04-05-17-06 Comité des relations de travail (CRT)

6.1 Rapport du comité

Arbitrage sur grief « Reconnaissance du syndicat »

Le VPRT indique que l'arbitre Marc Gravel a récemment annoncé sa retraite. Ce dernier était responsable de deux dossiers à l'UQTR : le refus de la tâche d'un professeur par les vice-recteurs et la reconnaissance du Syndicat comme seul interlocuteur pour les professeurs.

Pour le premier dossier, il fut convenu avec la direction de sélectionner un nouvel arbitre.

Pour le deuxième dossier, le VPRT rappelle que l'arbitre Gravel avait émis l'ordonnance de sauvegarde obligeant la direction à mettre le Syndicat en copie conforme de toutes correspondances acheminées aux professeurs traitant de la convention collective. Le CRT discute actuellement avec le service des relations de travail de la possibilité de signer une lettre d'entente indiquant que l'UQTR respecterait l'ordonnance tant et aussi longtemps qu'il n'y aurait pas d'entente sur le grief.

Arbitrage sur embauche au 1^{er} décembre

Le VPRT précise que les auditions du grief portant sur l'embauche des professeurs au 1^{er} décembre plutôt que le 1^{er} juin ont débuté.

Il s'agit d'un grief très important qui pourrait avoir des incidences financières importantes pour l'UQTR. Le Syndicat réclame le versement de six mois de salaire aux professeurs embauchés le 1^{er} décembre. D'autres auditions sont prévues dans les prochains mois.

6.2 Mieux connaître la convention collective

Le VPRT précise la portée de l'article 9.16 de la convention collective et invite les délégués à saisir la marge de manœuvre que donne aux départements cette clause lors de l'embauche d'un nouveau professeur :

9. 16 — La durée d'un premier contrat d'engagement de tout professeur régulier est de trois (3) ans à partir de la date régulière d'entrée en fonction, soit le 1er juin. Cependant, quelle que soit la date d'entrée en fonction d'un professeur régulier, son contrat doit être d'une durée égale ou supérieure à trente (30) mois, mais inférieure ou égale à quarante-deux (42) mois. Il doit se terminer un 31 mai.

CS-308-04-05-17-08 Restructuration du régime de retraite de l'UQ

Le président d'assemblée invite le trésorier à présenter ce point.

Le trésorier remercie le professeur Pierre Baillargeon, représentant des professeurs à la table de négociation des régimes de retraite et d'assurances collectives, d'avoir accepté l'invitation du comité exécutif à faire le point sur la lettre d'entente.

Le professeur Baillargeon présente l'historique des négociations sur la réforme du régime de retraite de l'UQ et les principaux enjeux, dont la nécessité d'indexer les rentes de retraite.

À la fin de la présentation du professeur Baillargeon, le trésorier présente les principaux changements de l'entente :

- Les changements s'appliquent à partir du 1^{er} janvier 2018
- Les droits acquis seront respectés, les nouveaux calculs se feront proportionnellement aux années avant et après le 1^{er} janvier 2018
- Prise de retraite sans pénalité actuarielle 60/32 ou 55/35
- Élimination de la possibilité d'une retraite anticipée 55/22
- La pénalité actuarielle sera d'environ 6 % par année manquante pour atteindre l'âge de 65 ans
- Indexation garantie de 75 % de l'indice des prix à la consommation pour les années après 2018
- Indexation conditionnelle pour les années 2005 et 2017
- Les droits résiduels pour ceux qui quittent le réseau seront calculés selon le taux de solvabilité du régime
- Les prestations de départ et de décès avant la retraite seront calculées sur la rente différée à 65 ans
- La cotisation de l'employeur est fixée à 11 % pour les trois prochaines années (2016-2019)
- Constitution d'une réserve afin de verser l'indexation conditionnelle pour les années 2005-2017

Le trésorier présente différents scénarios illustrant l'impact des nouvelles règles sur les prises de retraite.

À la suite d'une question d'un délégué, le trésorier précise que l'entente a été adoptée à la double majorité par les représentants des syndicats au Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives de l'UQ (CIRRAC). La majorité des syndicats qui a voté pour l'entente représentait la majorité des membres. Les membres de chacun des syndicats des constituantes n'auront donc pas à entériner l'entente.

Le trésorier termine en mentionnant que l'assemblée générale annuelle du régime de retraite de l'UQ (RRUQ) aura lieu à l'UQTR le 17 mai prochain à 14 h 30 et il sera possible alors de poser des questions sur l'entente.

Le président d'assemblée remercie messieurs Beaudry et Baillargeon pour la présentation.

CS-308-04-05-17-09 Délégations syndicales 2017-2018

Le président d'assemblée mentionne que l'article 6 e) des statuts du Syndicat prévoit que le conseil syndical confirme annuellement la composition des délégations syndicales. Des appels de candidatures sont faits auprès des professeurs.

Il précise que les délégués ont reçu la liste des délégations avant la rencontre.

Le président d'assemblée fait un appel de candidatures auprès des délégués pour les comités n'ayant aucun représentant.

Le président d'assemblée fait lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT l'article 6 e) des statuts du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures effectué auprès des professeurs;
CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par les professeurs;

Sur motion dûment proposée par le comité exécutif, appuyée par le professeur Romain Roult, délégué du Département d'études en loisir, culture et tourisme, il est résolu :
De désigner les professeurs dont les noms apparaissent sur la liste annexée à la présente résolution à titre de représentant du SPPUQTR aux différents comités syndicaux et universitaires pour l'année 2017-2018.

CS-308-04-05-17-10 Tribune des délégués et des déléguées

Le président d'assemblée invite les délégués à faire part des questions soulevées par leurs collègues ou à signaler les événements qui ont marqué la vie de leur département au cours des derniers mois.

Les délégués abordent les questions suivantes :

Une déléguée sensibilise le Syndicat à la nécessité que la convention collective respecte la loi québécoise sur les normes du travail, plus particulièrement pour les congés parentaux. Il semble que les conditions de réintégration d'une professeure à la suite d'un congé parental ne respectent pas les règles gouvernementales puisque la période de congé reporte le droit d'obtenir un sabbatique et pénalise ainsi la professeure.

Un délégué réagit à la volonté du Syndicat, dans le cadre des négociations pour le renouvellement de la convention collective, d'accorder plus d'autonomie aux départements afin qu'ils puissent élaborer des solutions qui correspondent à leur réalité. Cette approche peut être préoccupante, surtout pour les jeunes professeurs, car la répartition des tâches des professeurs se fait en assemblée départementale et les collègues ne sont pas toujours sensibles aux contraintes rencontrées par les nouveaux professeurs.

La convention collective prévoit que la répartition des tâches se fait en assemblée départementale, mais ne précise pas les modalités. Il faudrait peut-être que les professeurs d'un département aient accès aux formulaires électroniques des tâches de l'ensemble des professeurs du département.

CS-308-04-05-17-11 Adoption du procès-verbal de la 307^e réunion du conseil syndical

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la 307^e réunion du conseil syndical tenue le 16 mars 2017 et les délégués en ayant confirmé la conformité, ils adoptent la proposition suivante :

Sur motion dûment proposée par le professeur James Agbébavi, délégué du Département de génie chimique, appuyée par le professeur Armel Brice Adanhounme, délégué du Département de gestion des ressources humaines, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 307^e réunion du conseil syndical du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tenue le 16 mars 2017.

CS-308-04-05-17-12 Information et dépôt de documents

12.1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif

Le président d'assemblée attire l'attention des membres sur les procès-verbaux des 540^e, 541^e, 542^e réunions du comité exécutif tenues les 2 et 23 mars et le 6 avril 2017.

Il invite les délégués qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux officiers du comité exécutif concernés.

12.2. Rapport de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université
Le trésorier du Syndicat, qui était jusqu'à tout récemment aussi trésorier de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU), fait le point sur les différents dossiers traités par la Fédération au cours des derniers mois.

Le trésorier mentionne que la Fédération a convenu de mener une campagne de promotion de plus de 300 000 \$ afin de valoriser le rôle des professeurs d'université au Québec.

Il signale que le Syndicat des professeurs de l'Université de Montréal, qui avait quitté la Fédération en 2005, a convenu, à la suite d'un vote en assemblée générale de réintégrer la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU). Il ne manque plus que le Syndicat des professeurs de l'Université Laval pour permettre à la Fédération de représenter la majorité des professeurs québécois d'université.

La Fédération tiendra un colloque sur les transformations des universités dans le cadre de l'ACFAS les 8 et 9 mai prochain.

Le trésorier termine son rapport en précisant qu'il s'agit de son dernier, puisqu'il n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat à la Fédération.

Les délégués proposent une motion de félicitations au professeur Sylvain Beaudry pour son engagement soutenu au sein du comité de direction de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU).

CS-308-04-05-17-13 Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle discutée à ce point de l'ordre du jour.

CS-308-04-05-17-14 Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine réunion du conseil syndical est fixée au jeudi 25 mai 2017.

CS-308-04-05-17-15 Levée de l'assemblée.

La séance est levée à 15 h.

Président de l'assemblée

Secrétaire de l'assemblée

Christian Linard
Vice-président aux affaires universitaires

Alain Gamelin
Conseiller aux affaires universitaires